

## COMPTE-RENDU **DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU JEUDI 3 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le trois juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment 27 mai 2021

Nombre de membres en exercice : 15

**PRESENTS** : MMES GUINAUDEAU, AUVINET, BRETIN, GAZE, CHAPDELAIN, CORMERAIS, POIRIER

MM. AUVINET, AUGEREAU, PESLERBE, MAUDET, GATE, RAMBAUD et LANDREAU A., Maire.

M. Christian MAUDET a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

### **1 - Approbation du compte rendu du 22 avril 2021**

Le conseil approuve le compte rendu à l'unanimité.

### **2 – fixation des tarifs des salles municipales pour l'année 2022 D\_2021\_35**

Monsieur Gérard GATE propose au conseil de maintenir les tarifs de l'année 2021 pour l'année 2022 en raison de la crise sanitaire qui nous a obligé à fermer l'ensemble des salles. Néanmoins, comme il avait été convenu lors d'un précédent conseil, la cuisine et la partie « restaurant scolaire » (derrière le rideau) ne seront plus louées avec la salle des jardins.

| Salle des Jardins           | Tarif été (16/04 au 14/10) |              | Tarif hiver (15/10 au 15/04) |              |
|-----------------------------|----------------------------|--------------|------------------------------|--------------|
|                             | St Martinois               | Hors commune | St Martinois                 | Hors commune |
| Vin d'honneur MARIAGE       | 88                         | 133          | 131                          | 176          |
| Verre de partage SÉPULTURE  | 56                         | 80           | 56                           | 80           |
| 1 journée repas             | 121                        | 174          | 164                          | 217          |
| formule 2 jours             | 187                        | 269          | 273                          | 355          |
| formule 3 jours             | 247                        | 353          | 354                          | 460,5        |
| préparation la veille       | 44                         | 58           | 67                           | 81           |
| Réveillon Noël et Nouvel An |                            |              | 256                          | 330          |

  

| Salle de la Botterie        | Tarif été (16/04 au 14/10) |              | Tarif hiver (15/10 au 15/04) |              |
|-----------------------------|----------------------------|--------------|------------------------------|--------------|
|                             | St Martinois               | Hors commune | St Martinois                 | Hors commune |
| Vin d'honneur MARIAGE       | 93                         | 128          | 152                          | 187          |
| Verre de partage SÉPULTURE  | 54                         | 78           | 54                           | 78           |
| 1 journée repas             | 121                        | 212          | 182                          | 271          |
| formule 2 jours             | 187                        | 329          | 303                          | 447          |
| formule 3 jours             | 247                        | 432          | 392                          | 579,5        |
| préparation la veille à 19h | 52                         | 76           | 87                           | 111          |
| préparation la veille à 22h | 44                         | 58           | 77                           | 91           |
| Réveillon Noël et Nouvel An |                            |              | 344                          | 520          |

  

| Salle du Foot     | St Martinois |
|-------------------|--------------|
| du 15/06 au 20/08 | 43           |
| Réveillon         | 80           |

Le Conseil Municipal, **valide** les tarifs ci-dessus pour l'année 2022

### **3 – Augmentation des loyers au 1<sup>er</sup> juillet 2021 D\_2021\_44**

Monsieur Gérard GATE rappelle au conseil que les loyers augmentent au 1<sup>er</sup> juillet de l'année. L'indice de référence au 1<sup>er</sup> trimestre est de 0.09 %.

Il est proposé dans tous les cas une augmentation d'au moins 1 euro.

Le montant des loyers recalculés :

- Appartement 2 rue des Glycines : 312 €
- Appartement 4 rue des Glycines : 421 €
- Garage rue des Glycines : 101 €
- Boulangerie : 405 €
- Maison 7 rue des Glycines : 455 €
- Garare rue des rosiers derrière la boulangerie : 53 €
- Garage rue des rosiers (dit le pressoir) : 60 €

*Le Conseil Municipal, valide les loyers ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021*

#### **4 – Regualification de la rue des rosiers D\_2021\_36**

Monsieur le Maire rappelle que par convention en date du 14/10/2020, la Commune de Saint Martin des Tilleuls a confié à l'Agence AREA URBANISME/HISTOIRES DE JARDINS une mission de maitrise d'œuvre pour la requalification de la rue des rosiers.

Un 1<sup>er</sup> avenant a été signé le 18/01/2021 pour inclure la partie « garage » pour ouvrir sur le parking des charmilles.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif est d'inciter les automobilistes à ralentir. L'Aménagement de sécurité de la voirie sera mené de pair avec un proposition fine d'aménagement de la rue. Il s'agit de proposer un aménagement s'appuyant sur les éléments bâtis et/ou paysagers existants ou à créer.

Cet aménagement pourra ainsi ponctuer la rue des rosiers et inviter les usagers à prendre connaissance de l'environnement dans lequel il évolue que ce soit en voiture, à vélo ou encore à pied.

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Définitif :

- La requalification de la rue des rosiers,
- La mise en lumière de points stratégiques,
- L'acquisition et la démolition de garages,
- Le réaménagement du parking des charmilles.

Monsieur le Maire propose que l'Avant-Projet Définitif soit approuvé.

*Le conseil municipal :*

- **Valide** l'Avant-Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 595 981.15 € HT réparti comme suit : 479 484.10 € pour le lot VRD et 116 497.05 € pour le lot Espaces Verts,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de forfaitisation de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élevant à 32 778.96 €HT pour les phases PRO à AOR, soit un total de 45 628.96 €HT
- **Autorise** le lancement de la phase DCE,
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises,

#### **5- Sentier Piétonnier Ponneau D\_2021\_37 et D\_2031\_38**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les communes de Chanverrie, La Gaubretière et Saint Martin des Tilleuls ont un projet de chemin de randonnées pédestre et cyclable.

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le maire présente au conseil une convention d'échange avec un propriétaire privé.

| Parcelle Commune       | Parcelles   |
|------------------------|---|
| St-Martin-des-Tilleuls |   |
| ZT 74                  | A 2059, 2057, 2055, 2053, 2066, 2062, 2061, 2051 et 589 |
| 1348,20 €              | 1348,20 €   |

Il informe le conseil que les modalités de l'échange telles que précisées dans la présente convention ne génère pas de soulte.

*Le conseil municipal **valide** les échanges de parcelles entre la mairie de St Martin et le propriétaire privé comme stipulé ci-dessus.*

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de ce chemin de randonnées, la commune de Saint Martin souhaite acquérir une bande de terrains cadastrés A 1605 et A 2064 appartenant à des propriétaires privés afin de réaliser ce chemin.

Après entretien, il a été convenu que l'acquisition de cette bande de terrains serait vendue à la commune pour l'euro symbolique, les frais de bornage étant à la charge de la municipalité.

*Le conseil municipal **valide** l'acquisition d'une bande de terrains à l'euro symbolique*

#### **6- Convention avec le SYDEV dans le cadre d'une opération de rénovation d'éclairage D\_2021\_39**

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la visite annuelle de maintenance du 26 avril dernier, le SYDEV propose la rénovation de l'horloge (fourniture et pose d'une armoire astronomique) de l'armoire 006 rue de l'Audouinière.

La convention s'établit comme suit :

| Nature des travaux                | Montant prévisionnel HT des travaux | Montant prévisionnel TTC des travaux | Base participation | Taux de participation | Montant de la participation |
|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------------|
| <b>Eclairage public</b>           |                                     |                                      |                    |                       |                             |
| Rénovation                        | 964 €                               | 1 157 €                              | 964 €              | 50 %                  | 482 €                       |
| <b>Total participation mairie</b> |                                     |                                      |                    |                       | <b>482 €</b>                |

*Le conseil municipal **autorise** la signature de la convention avec le SYDEV*

#### **7- Convention d'occupation du domaine privé par le GIP Vendée Numérique D\_2021\_40**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une délibération avec le GIP VENDEE NUMERIQUE afin de mettre à disposition une emprise foncière de 0.56 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée section 1847 de 561 m<sup>2</sup>, située à SAINT MARTIN DES TILLEULS, rue des Rosiers.

Il informe que le terrain mis à disposition de l'occupant est destiné à accueillir les infrastructures dédiées au développement d'un réseau de communication électronique (fibre optique). A ce titre, l'occupant est autorisé à y implanter les fourreaux et câbles, chambres et dalles destinés à cette montée en débit sur le réseau internet. Il propose au conseil de signer la convention avec le GIP VENDEE NUMERIQUE (jointe à cette délibération) et de proposer une redevance à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

*Le conseil municipal **valide** la signature de la convention avec le GIP Numérique*

#### 8- Dossier de demande de subvention au titre des amendes de police D\_2021\_41

Monsieur le Maire rappelle qu'un bon de commande a été signé le 6 mai 2021 dans le cadre du marché de réparations de voirie.

Les subventions au titre des amendes de police sont liées en priorité aux travaux commandés par les exigences de la sécurité routière ainsi qu'aux travaux d'aménagements destinés à amener les usagers à modérer leur vitesse, améliorer la sécurité des cheminements piétons.

Le réaménagement des trottoirs côté SUD de la rue des peupliers ainsi qu'un système de ralentissement rentre dans les critères d'octroi des amendes de police et est susceptible d'être subventionnée.

En effet, Mr le Maire rappelle que cette rue est fréquentée par de nombreux collégiens (abri bus au bout de la rue), il est nécessaire de réduire la vitesse des véhicules motorisés mais aussi d'aménager les trottoirs pour faciliter le passage des piétons.

*Le conseil municipal sollicite l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police 2021 pour un montant de 20 078 €*

#### 9- Création d'un contrat temporaire pour accroissement de l'activité D\_2021\_42

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier lié à l'organisation des élections et un besoin dans le traitement des dossiers liés à l'urbanisme.

*Le conseil municipal valide la création d'un emploi temporaire du 7 juin au 11 juillet 2021 à hauteur de 17h50 par semaine.*

#### 10- Suppression du poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 17h50 et création d'un poste d'adjoint administratif à hauteur de 28h.

Suite à la mutation au 12 juillet 2021 de d'un adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 50%, il est proposé d'envisager de modifier ce poste en le passant à hauteur de 80 % et l'ouvrir au cadre d'adjoint administratif.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 50% du temps de travail, en raison de la mutation de l'agent dans une autre collectivité,

et en remplacement

Considérant la nécessité de créer un emploi en remplacement d'un adjoint administratif à hauteur de 80 % du temps de travail

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du lundi 12 juillet 2021,

| Cadre d'emplois               | Grades du cadre                             | Nombre d'emplois | Dont temps non complet |
|-------------------------------|---|------------------|------------------------|
| <i>Filière administrative</i> |   |                  |                        |
| Adjoint administratif         | Adjoint administratif principal 1ere classe | 1                |                        |
| Adjoint administratif         | Adjoint administratif                       |                  | 1 (28 heures)          |

*Le conseil municipal valide la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 17h50 et de créer un poste d'adjoint administratif à hauteur de 28h.*

## Informations diverses

- **Villes et villages étoilés** : La commune de St Martin des Tilleuls avait déposé un dossier au titre du label villes et villages étoilés auprès de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes. Nous venons d'apprendre que nous avons obtenu deux étoiles « villes et villages étoilés » édition 2019-2020
- **Clip** : The French Cowboy and the one tourneront un clip sur St Martin le vendredi 11 juin (place Jeanne d'Arc, complexe de la Botterie et terrain de foot). Les associations, riverains et l'école sont informés.
- **Jury d'assises** : Le tirage du jury d'assises a eu lieu en mairie de Tiffauges le 2 juin. Les trois personnes tirées au sort sont prévenues par courrier.
- **Information sur les délégations du conseil données au maire.**

| Date       | Numéro | Objet  | Tiers                 | Montant HT |
|------------|--------|--|-----------------------|------------|
| 22/04/2021 |        | Problème de détection cable terrain de foot robot de tonte | Gamm Vert             | 203,33     |
| 28/04/2021 |        | Plexi haut salle de sports                                 | SFM Bernard et Robert | 4 680,00   |
| 03/05/2021 |        | Potelets boules  | Lacroix signalisation | 167,00     |
| 06/05/2021 |        | Guirlandes lumineuses                                      | Decolum               | 1 174,40   |
| 17/05/2021 |        | Capteur de collision robot de tonte                        | Gamm Vert             | 43,09      |
| 18/05/2021 |        | Gilet « les minions nettoyeurs »                           | Atelier La Chouette   | 227,00     |
| 28/05/2021 |        | Abattage chênes et élagage rue des hirondelles             | Arthur et les arbres  | 1 450,00   |

## Prochain conseil : 20 juillet 2021

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Le maire



Le secrétaire de séance

